

Procès verbal

Le vendredi 06 juin 2025 à 20 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de François BARRIERE.

Secrétaire de la séance : Julien COUDON

Présents : Marie ALASTOR LOUDIERE, François BARRIERE, Didier BOISSIE, Stéphanie BRUEL, Gilbert COUDON, Julien COUDON, Octave Axel DALLEAU GLEYAL, Maryline FEL, Stéphanie FOURCADE, Stéphane LACOSTE, Christelle LHOUMEAU, Cédric MERLE, Maryse TARRIE CIPIERE, Benoît TREMOLIERES, Chantal VIGIER

Représentés : Guy LECLERCQ représenté par Maryline FEL

Absents : Nelly JACQUET

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 28 Mars 2025
- Délibération autorisant Monsieur Le Maire à signer la convention pour l'installation d'une sirène d'alerte SAIP (Système d'Alerte et d'information des populations)
- Délibération pour la vente du terrain situé Place du Pont de Fabre
- Amendes de polices
- Demande subvention à la Région pour le local de chasse
- Travaux
- Décisions modificatives
- École
- Employé communal
- Terrains communaux
- Cantal Tour Pédestre
- PLUi
- Questions Diverses

Délibérations du conseil :

Approbation du procès verbal du 28 Mars 2025 -N° DE 2025_015

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 Mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 Mars 2025.

Délibération autorisant Monsieur Le Maire à signer la convention pour l'installation d'une sirène d'alerte - SAIP -N° DE 2025_016

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune a été identifiée comme devant être équipée d'un Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) en raison de son exposition au risque d'inondation à cinétique rapide. La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES a été mandatée par le ministère de l'Intérieur pour réaliser l'installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les modalités d'installation et de raccordement de la sirène SAIP.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention.

Délibération pour la vente du terrain communal situé Place du Pont de Fabre -N° DE 2025_017

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la demande écrite de Monsieur et Madame HURIEZ, riverains ;

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que le terrain situé Place du Pont de Fabre, parcelle A500 d'une superficie de 222 m² appartient au domaine privé communal,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre le terrain communal, parcelle A500 au prix de 4€/m² ;
- **DIT** que les frais d'actes et d'enregistrements seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Amendes de Polices 2025 -N° DE 2025 018

Monsieur Le Maire explique que la commune peut bénéficier d'une dotation relative à la répartition des amendes de police à effet d'aider le financement de travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il est proposé de solliciter une aide auprès du département au titre de la répartition du produit des amendes de polices pour l'opération suivante : Mise en place de deux Feux récompense.

Coût prévisionnel de l'opération :

- Acquisition feux récompense : 10 919,20 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police 2025.

Demande de subvention à La Région en faveur des locaux de chasse -N° DE 2025 019

Monsieur Le Maire explique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes finance des travaux pour améliorer les locaux de chasse. La nature des dépenses éligibles concernent :

- **Travaux de construction de nouveaux locaux ou d'extension de locaux**
- **Travaux de rénovation de locaux existants**
- **Biens mobiliers destinés à l'équipement des locaux**
- **Travaux relatifs à la création et l'extension de chambres froides**

Le projet consiste à remplacer les menuiseries : 9 fenêtres et 1 porte et faire l'acquisition d'un combiné frigo/congélateur, d'un four et d'un fourneau 2 feux.

Plan de financement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remplacement des menuiseries	6 979,23 € HT	Subvention LA REGION – 30%	4 711,87 € HT
Combine Frigo/congélateur + Fourneau 2 feux	3 630,00 € HT	Autofinancement	10 994,36 € HT
Four	5 097,00 € HT		
TOTAL	15 706,23 € HT	TOTAL	15 706,23 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DONNE** mandat à Monsieur Le Maire pour solliciter les subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif de « l'amélioration des locaux de chasse ».

Travaux

Voiries : - Sur les routes de Longuecamp, et de La Fleurette à Labeylie reste à faire la grave. Les travaux seront terminés d'ici une quinzaine de jours.

- Chemin du Tayrac, travaux terminés
- Visionnage de photos de la route de La Bouriatte : voirie à prévoir au prochain programme.
- Laveissière : Traversée de route qui s'affaisse suite à des travaux fait par ENEDIS pour le raccordement d'un bâtiment photovoltaïque. Recontacter Enedis pour qu'ils reviennent.
- Chemin de Cols : Accord de principe avec Monsieur CALMEJANE

Tracteur : Toujours par réparé. Trois expertises ont eu lieu. Une quatrième a été demandée.

Remorque : Il est proposé de mettre en vente une remorque dont la commune est propriétaire et qui n'est plus utilisée depuis l'acquisition du camion. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la vente avec une mise à prix de 4 200 € TTC et autorise Monsieur Le Maire à effectuer la vente.

Chapiteau et Padel : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la réception du courrier de refus pour l'installation définitive du chapiteau et qu'il ne sera pas possible de transformer le terrain de tennis en terrain de Padel.

Chicanes : Le Conseil Départemental a donné son accord pour la mise en place de 2 échuses allées des platanes. Envoi de la commande du matériel pour une installation rapide.

Bus : Ouverture de la ligne Saint-Constant-Fournoulès à Aurillac à compter du 1^{er} Septembre 2025.

Tennis : Réparation de l'éclairage et reprise du Grillage

Défibrillateur : Il est proposé d'acheter un défibrillateur pour l'installer à la salle des fêtes de Fournoulès. Devis de Maurs Médical : 1 299 € TTC. Il y en a déjà 2 installés sur la commune (Salle du lien social et Salle des fêtes de Saint-Constant) ; Maurs Médical propose la maintenance des 3 pour un montant de 315 €/an. Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour.

Délibération de la décision modificative n°1 - N° DE 2025 020

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget COMMUNE DE SAINT-CONSTANT-FOURNOULES de l'exercice 2025, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 615232	Entretien, réparations réseaux	0	9 860
75888	Autres	9 860	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		9 860	9 860
Investissement		Recettes	Dépenses
2151 - 34	Réseaux de voirie	0	19 740
2128 - 58	Autres agencements et aménagements	0	-11 515
13258 - 34	Subv. non transf. Autres groupements	8 225	0
TOTAL INVESTISSEMENT		8 225	8 225
TOTAL		18 085	18 085

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus

Ecole

Monsieur Stéphane LACOSTE et Monsieur Le Maire expliquent que le 10 avril une réunion avec les familles domiciliées sur la commune a eu lieu pour présenter le projet de fusion. Conclusion : la totalité des familles sont contre le projet de fusion. Par conséquent à la réunion du 16 Avril qui s'est déroulé à Port d'Agrès avec les élus des 4 communes, les représentants des parents d'élèves et les membres des Bureaux des APE, Monsieur Le Maire de Saint-Constant-Fournoulès et son conseil municipal a informé l'assemblée que la commune de SAINT-CONSTANT-FOURNOULES refuse la fusion.

Pour information, l'effectif prévu à la rentrée 2025/2026 est de 70 élèves.

Employé communal

La recherche d'un nouvel employé communal débutera à compter du 1^{er} Septembre 2025.

Terrains communaux

Les informations prises auprès de la chambre d'agriculture ne sont pas précises. Il serait possible de louer avec un bail « Petites parcelles » soit moins d'1 hectare et demi pour une durée de 1 an avec un préavis de 6 mois. Il est possible de faire une vente d'herbe sur pied. Concernant la parcelle derrière le foirail, il est demandé de se renseigner pour la réserve d'eau.

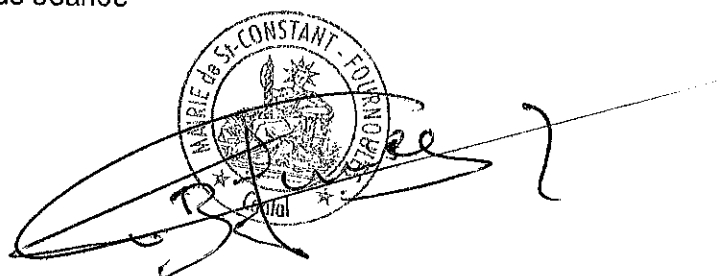
Cantal Tour Pédestre

Le Cantal Tour Pédestre aura lieu le samedi 12 Juillet à partir de 9 heures. L'association VIVRE EN CHATAIGNERAIE aidera pour l'entretien des chemins. 2 parcours seront proposés un de 10 Kms et un autre de 20 Kms. Il faut prévoir 2 points de ravitaillement. Le repas du soir sera pris au Phoenix.

PLUi

Monsieur Le Maire informe que l'enquête publique pour le PLUi se déroule du 02 Juin au 02 Juillet 2025. Un registre est disponible en mairie et le commissaire enquêteur est présent 1 fois par semaine à la Maison France services à Maurs.

François BARRIERE
Président de séance

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Barrieré', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de ST-CONSTANT - FOURGON' around the perimeter and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a cross. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.